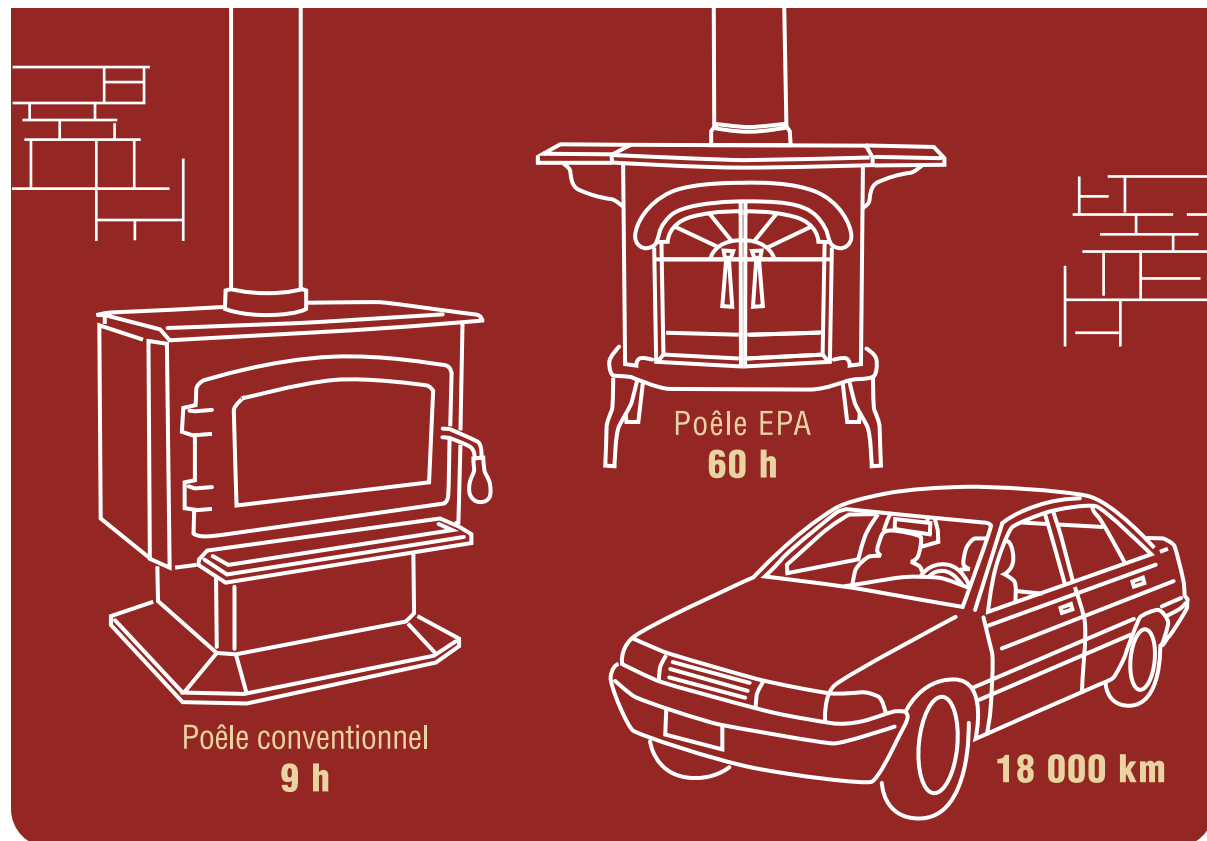


SAVIEZ-VOUS QUE ?



100 polluants chimiques peuvent être libérés par la fumée de bois. Ces derniers peuvent altérer non seulement la qualité de l'air extérieur mais aussi celle de votre maison.

Ces polluants sont cancérigènes et posent des risques pour la santé presque équivalents à la fumée de cigarette. **Sur le plan environnemental, un seul poêle à bois non certifié émet autant de particules fines dans l'atmosphère en 9 heures qu'une automobile de type intermédiaire parcourant 18 000 km ou qu'un poêle certifié EPA fonctionnant 60 heures.**



L'AIR, EN TOUTE PURETÉ

Bien que difficile à contrôler, la qualité de l'air dépend des gestes de tous et chacun. C'est de façon collective qu'il sera possible d'améliorer de façon significative la qualité de l'air.

*Extrait de la Politique environnementale de la Ville de Sept-Îles
« Agissons aujourd'hui pour demain ! »*

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS :

Renseignements généraux

Le chauffage au bois : pas aussi « inoffensif » qu'on voudrait bien le croire !

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois

Branché sur l'air pur – Environnement Canada
www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/

Société canadienne d'hypothèques
et de logement (SCHL)
www.cmhc-schl.gc.ca

Association pour l'air pur
www.alap.qc.ca/

Rénovez votre maison et devenez
admissible à une subvention
écoÉnergie - Ressources naturelles Canada
www.ecoaction.gc.ca

VOUS MAIS
CHAUFFEZ À QUEL
AU BOIS ? PRIX ?

MAP DESIGN web et imprimés

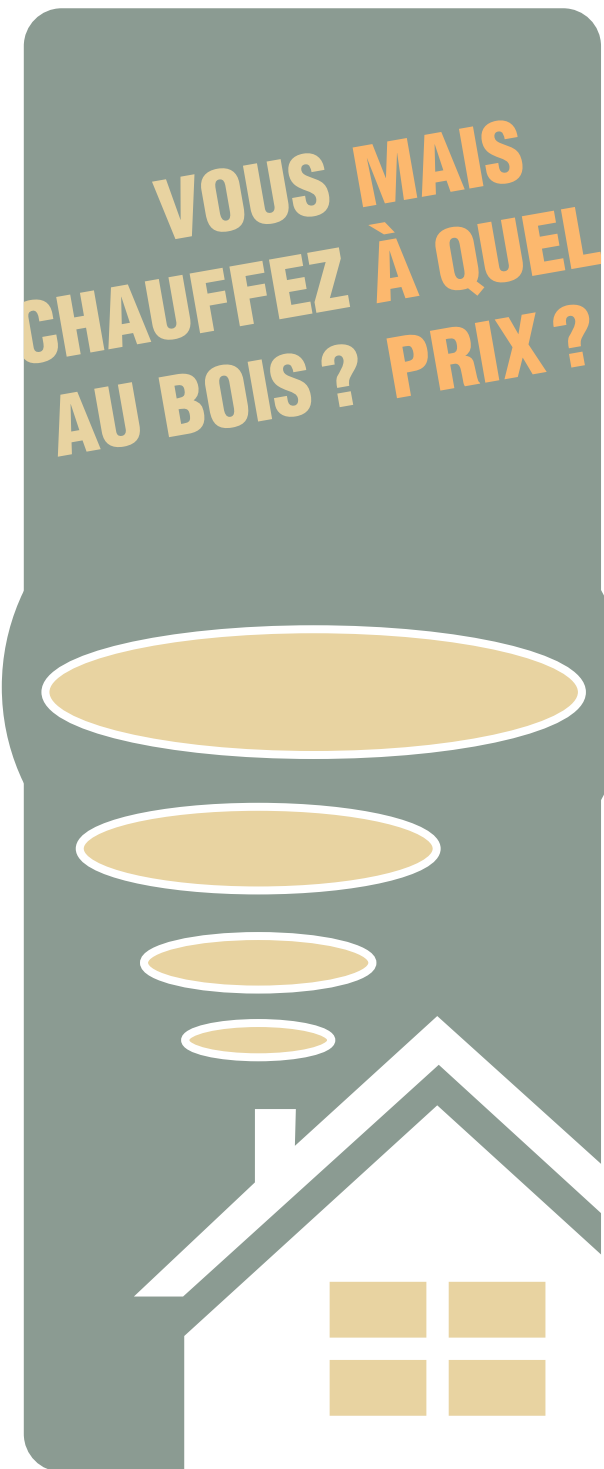


CORPORATION de PROTECTION
de l'ENVIRONNEMENT de SEPT-ÎLES

498, avenue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2W8
Tél. : 418 962-1316
Télééc. : 418 968-4176
Courriel : cpsi@cgocable.ca



www.ville.sept-iles.qc.ca/environnement



QUE FAIRE ? POURQUOI ?

Pour limiter votre exposition aux contaminants provenant du chauffage au bois, vous pouvez effectuer les gestes suivants :

Évitez l'utilisation du chauffage au bois comme mode de chauffage principal.

Les autres modes de chauffage, à l'électricité, au gaz ou à l'huile, sont moins polluants.

Limitez le plus possible l'utilisation des :

- foyers et poêles à bois;
- feux à l'extérieur (feu de camp, brûlage, etc.).

Pour diminuer la formation de contaminants libérés dans l'air intérieur et extérieur.

Lorsque vous chauffez au bois :

- ne brûlez pas de déchets domestiques tels que les plastiques, le bois traité ou enduit de peinture;
- selon la disponibilité des ressources, utilisez un bois dur et séché au moins six mois, comme le chêne, l'érable ou le bouleau, plutôt qu'un bois mou tel que le sapin, le pin ou l'épinette.

- Pour diminuer la formation de contaminants très nocifs comme les dioxines et les furannes.
- Pour réduire la quantité de contaminants dans l'air et limiter la production de crésote qui encrasse les parois et cause souvent des feux de cheminée.

Si vous songez à acheter un poêle ou un foyer

- assurez-vous qu'il correspond à vos besoins réels;
- privilégiez un poêle ou un foyer à l'électricité. Certains modèles peuvent être installés à même les appareils existants;
- sinon, achetez un poêle ou un foyer certifié conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou à celles de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA).

- Pour éviter l'émission inutile de contaminants dans l'air intérieur et extérieur
- L'électricité n'émet pas de contaminant.
- Un poêle certifié **diminue d'environ 90 % les émissions de particules** par rapport à un poêle conventionnel.

Respectez le Code canadien d'installation des appareils à combustion.

Une installation adéquate est plus sécuritaire et favorise le bon fonctionnement de l'appareil.

Extrait tiré de : *Le chauffage au bois : pas aussi « inoffensif » qu'on voudrait bien le croire !*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

CONTAMINANTS EFFETS

Effets potentiels sur la santé de certains contaminants issus de la fumée de bois lorsque leur concentration est trop élevée dans l'air :

Monoxyde de carbone

CO

Maux de tête, nausées, étourdissements, aggravation de l'angine chez les personnes ayant des problèmes cardiaques

Composés organiques volatils

COV

Irritation et maux respiratoires; certains COV sont cancérigènes (ex. : benzène)

Acroléine et formaldéhyde

—

Irritation des yeux et des voies respiratoires

Particules fines

PM_{2,5}

Irritation des voies pulmonaires; aggravation des maladies cardiorespiratoires, mortalité plus hâtive

Oxydes d'azote

NO_x

Irritation du système respiratoire, douleur à l'inspiration, toux, œdème pulmonaire

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HAP

Certains HAP sont considérés comme mutagènes ou cancérigènes ou soupçonnés de l'être

Dioxines et furannes

—

Cancérigènes probables

Source : Direction de la santé publique de Montréal-Centre

